



# Mécanicien·ne Cycles et Motocycles

Catégorie C

Employeur : RENNES METROPOLE

## Direction :

Direction du Patrimoine Bâti

Effectif : 242

Leur raison d'être : La Direction du Patrimoine Bâti assure l'entretien du patrimoine bâti municipal et métropolitain.

Elle a également en charge la gestion du parc automobile

## Le sens de ce poste :

Effectuer les travaux d'entretien et de réparation sur les cycles et motocycles, dans le respect des consignes de sécurité et de l'environnement

## Environnement et conditions de travail :

Horaires : 08h-12h // 13h-16h30

Lieu de travail : 30, rue Jean-Marie Huchet à Rennes

Matériel(s) à disposition : Équipement technique et outillage de mécanicien

Missions de suppléance : Sans objet

Télétravail : Non

Autres : Sans objet

N° du poste : TM\_13023

Date de mise à jour de la fiche de poste : 29/03/24

## Service :

Service Parc Auto

L'équipe : L'Unité réparation des cycles et motocycles est composée de 2 agents : 1 adjoint technique mécanicien (présent poste), placé sous la responsabilité de l'agent de maîtrise responsable de l'unité

Effectif Service : 62

## Éléments de statut:

Cadre d'emploi : Adjointes techniques

Parcours : P3.

Éléments complémentaires de rémunération : Sujétion métier de 25€ (montant brut) et Majoration pour métier en tension de recrutement de 60€ (montant brut)

### **Vos 3 principales missions :**

#### **1- Opérations de maintenance 80%**

Organiser et réaliser toutes les opérations de mise en service, d'entretien et de réparation sur les cycles et motocycles électriques et thermiques

#### **2-Opérations de dépannage 20%**

Effectuer les dépannages sur les différents sites de la ville

### **Compétences**

Les compétences relationnelles :

- Capacité à dialoguer avec les services, les autres unités et les entreprises

Les compétences nécessaires pour la prise de poste :

- BAC Professionnel, CAP ou CQP mécanique cycles
- Expérience en mécanique cycles et motocycles
- Capacité à réaliser un diagnostic et à réaliser les réparations
- Capacité à intervenir sur un dépannage
- Autonomie
- Permis VL obligatoire

Les compétences pouvant être acquises une fois en poste :

- Connaissance des nouveaux équipements de déplacement (trottinette, skate...)